



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE
DE LA VILLE DE GAILLAC**

**L'AN DEUX MILLE ONZE
15 JUIN A 18 HEURES**

011/019

dûment convoqué, s'est réuni le Conseil d'Administration du C.C.A.S., en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Danièle BORDAIS.

Présents : Danièle BORDAIS, Martine PALMIERO, Yvette PAZ, Jean-Marie BIRBES, Marie-Françoise JOURNES, Josette BLANC, Danielle CONDO, Germinal GRINO, Mohamed EDDAH, Dominique DUASO-ORTAS, Henri FRAISSE.

Excusés : Michèle RIEUX, Annie ACHILLI, Betty FOURNIER, Joseph POMAR, Bernard DOAT, Paulette VERGNES à donné pouvoir à Yvette PAZ .

GESTION MEDIATION LOCATIVE POUR LA RESIDENCE DES CLOTTES

La Vice-Présidente, Danièle BORDAIS, rappelle à l'assemblée qu'une résidence composée de 8 logements a été Aménagée dans le quartier des 7 Fontaines (6 logements pour personnes âgées et 2 logements sociaux). L'objectif est d'offrir aux personnes âgées autonomes mais dont l'éloignement de la ville crée des difficultés de vie quotidienne, une alternative à la maison de retraite ou au foyer logement.

Par ailleurs, des services sont offerts à la population dans le cadre d'une maison commune mise à disposition du CCAS. Afin de finaliser cet accord, il convient de mettre en place une convention prévoyant :

- la gestion financière
- la gestion locative des logements,
- la gestion sociale en relation avec les résidents.

Il est demandé au Conseil D'Administration d'autoriser Madame La Vice-Présidente, à signer cette convention.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, après en avoir délibéré,
AUTORISE Madame La Vice-Présidente, à signer cette convention.

DONNE POUVOIR à la Présidente et Vice-Présidente de signer toutes pièces nécessaires à la mise en place de la présente.

POUR EXTRAIT CERTIFIE
CONFORME ET EXECUTOIRE.

Transmis en Préfecture
Le 16 JUIN 2011.

La Présidente,
Michèle RIEUX.